

Quimper, le 15 juin 2017



Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La Direction des services départementaux de l'Education nationale nous confirme la mise à disposition de moyens destinés à l'Enseignement catholique sous contrat et dédiés aux projets artistiques et culturels au titre de l'année scolaire 2017-2018. Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne connaissons pas à ce jour la dotation départementale. Il nous est donc impossible de savoir le nombre de projets qui sera retenu.

Cependant, ces moyens seront affectés en priorité au financement de nouveaux projets à caractère innovant, par exemple les projets s'inscrivant dans la co-construction du cycle CM-6e. Dans un second temps et en fonction du budget restant, seront étudiés les projets de reconduction ayant fait l'objet d'un bilan écrit.

Nous vous invitons à compléter les documents ci-joints, et à retourner, par courrier, votre dossier complet à la DDEC-Site de Brest (classes à PAC), 15 place Sanquer, 29200 Brest, **pour le lundi 18 septembre 2017**. Les dossiers arrivés après cette date ne seront pas retenus ni communiqués à la DSDEN.

La classe à « projet artistique et culturel» (classe à PAC) propose, dans le cadre des horaires et des programmes, une expérience artistique et culturelle à tous les élèves de la classe. Ce dispositif organise une grande partie de l'activité d'une année scolaire, pour tout le groupe-classe, autour d'une réalisation artistique et culturelle. Les pratiques mises en œuvre doivent permettre aux élèves d'accéder à une véritable culture artistique, l'acquisition de notions et de techniques, la rencontre avec des créateurs ou des professionnels, la découverte d'œuvres, l'élaboration de points de vue et de jugements esthétiques, la réflexion à partir des pratiques, des rencontres ou des visites. L'authenticité de l'engagement et de l'activité des élèves doit primer sur la restitution.

Les domaines artistiques et culturels à explorer peuvent être les arts plastiques, la photographie, la musique, le théâtre, la littérature et la poésie, le cinéma, la danse, l'architecture, les différents aspects du patrimoine, la culture scientifique et technique, le design, les arts du goût. Chaque domaine peut donner lieu à des projets artistiques et culturels extrêmement variés.

La classe à PAC (classe à projet artistique et culturel) doit répondre aux critères suivants :

- S'adresser à une classe en effectif complet.
- S'inscrire dans le projet d'établissement.
- Se dérouler pendant les heures d'enseignement (intégration possible de séances spécifiques organisées en dehors des cours ainsi que de sorties).
- S'étendre sur tout ou partie significative de l'année scolaire.
- Faire appel obligatoirement à un ou plusieurs intervenants extérieurs (artiste, acteur culturel, professionnels issus d'horizons divers : organismes de recherche, établissements de culture scientifique et technique, musées, universités, entreprises publiques ou privées, sociétés savantes, etc.) reconnu(s) par les institutions : 8 à 15 heures d'intervention.
- Donner lieu obligatoirement à un bilan de fin d'année écrit.

Pour vous aider à la rédaction de votre projet, voici quelques points de repères :

- *Remplir de façon détaillée les diverses rubriques décrivant le projet.*
- *Rédiger le projet bien en lien le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.*
- *Lier le projet avec les autres apprentissages.*
- *Compléter soigneusement la rubrique « Evaluation prévue ».*
- *Présenter le budget prévisionnel de manière équilibrée (le montant total des recettes doit être le même que celui des dépenses).*
Point d'attention : dans le total des dépenses ne pas intégrer le chiffre de la ligne « taux horaire » !
- *Dans la colonne recettes :*
 - *Compléter la rubrique « Education nationale » en mentionnant le montant souhaité de la subvention.*
 - *Ecole (fonds propres) : il s'agit d'une aide possible de l'APEL ou de l'OGEC.*
 - *Attention : ne pas mentionner ici de participation des familles.*
- *Positionner votre projet sur une classe et non sur un cycle ou l'école entière. Sur l'imprimé, pour la rubrique « classe(s) concernée(es), il s'agit du niveau : par exemple CE2 ou CM1...*
- *Penser à joindre le CV de l'artiste, de l'intervenant concerné (attention : celui-ci doit être rattaché à une structure ou une association et doit pouvoir établir une facture à l'issue de son intervention). Ce CV ne sera pas à fournir si l'association ou la structure est référencée DRAC/Conseil départemental (voir liste en pièce jointe).*

Vous trouverez dans la pochette «**Cap'Arts/Guide artistique et culturel**»

(Document remis en juin 2009, pages 20 à 24) les informations nécessaires au bon positionnement de votre dossier.

Pour la rédaction du projet pédagogique, vous pourrez vous aider du document « **Les Arts et la Culture à l'Ecole** » (référentiel d'objectifs) :

<http://www.ddec29primaire.org/guidart/>

Nous vous demandons de joindre un RIB ainsi que le numéro de SIRET de votre établissement.

N'oubliez pas de signer votre demande (ajouter également le cachet de l'établissement).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous aider à bâtir votre « Classe à PAC »,

Bien cordialement,

Anne-Marie BRIAND-LE STER
Responsable
Du pôle Education, Pédagogie et Animation

Alain QUELLEC
Coordinateur de la mission Arts et culture

